



CEMÉA
EXPOSITION
PHOTOS 2017

Un fonctionnement associatif national

”

Le fonctionnement associatif des Ceméa s'appuie sur une Charte identitaire, des statuts et une Convention générale signée entre l'Association nationale et chaque Association territoriale. En plus des instances statutaires obligatoires, les Ceméa se sont dotés d'un Comité de Direction et d'une Conférence des Président.e.s. Ils renforcent leur vie associative par d'autres commissions et groupes de travail rassemblant des bénévoles et des salarié.e.s.

L'Association nationale « tête de réseau » a pour mission d'impulser la mise en œuvre des orientations des Ceméa. Le fonctionnement associatif des Ceméa s'appuie sur une Charte identitaire, des statuts et une Convention générale, signée entre l'Association nationale et chaque Association territoriale du réseau Ceméa.

En 2016, ces différentes instances ont particulièrement travaillé, à la réorganisation administrative et associative des Ceméa sur les territoires, conséquence de la nouvelle régionalisation française. Ces travaux avaient pour objectif de donner un cadre de référence partagé, sachant que ce sont les Conseils d'administration des Associations territoriales concernées, qui sont en responsabilité et décisionnaires.

Par ailleurs, l'Association nationale se doit de développer et capitaliser les méthodes pédagogiques, de soutenir la production et la diffusion des outils de formation ainsi que des publications, de garantir la qualité de la formation des formateurs, de soutenir et impulser des actions innovantes et engager des partenariats nationaux et internationaux.

Plus de trente structures régionales, en interrelation entre elles comme avec l'équipe nationale, animent un mouvement d'acteurs éducatifs. Elles sont les interlocutrices des partenaires régionaux pour toute offre ou demande de formation. Elles conçoivent et conduisent l'ensemble des activités locales de formation et as-

Une réseau d'Associations territoriales, un mouvement de militant.e.s

surent un service de placement pour leurs stagiaires et les organisations gestionnaires. Elles développent des expérimentations et des recherches-actions sur tous les territoires.

Les Ceméa sont membres de réseaux nationaux et internationaux, de plates formes européennes, EAICY (European Association for Leisure Time Institutions of Children and Youth), de la Ficeméa (Fédération Internationale des Ceméa), de Solidarité Laïque, de Solidar,... Les Ceméa agissent ainsi en Europe et dans le monde avec plus de 100 partenaires institutionnels de plus de 40 pays.



■ Composition du Conseil d'administration national (au 24 juin 2017)

Mme Francine BEST - Présidente d'honneur - Inspectrice générale de l'Éducation nationale.

M. Christian KOCH - Vice-président d'honneur - Principal adjoint de collège.

M. Pierre PARLEBAS - Président d'honneur - Professeur des Universités.

M. Claude VERCOUTÈRE - Vice-président d'honneur - Président d'honneur de la Fédération Internationale des Ceméa.

M. Alain GRIMONT - Secrétaire général d'honneur - Président d'honneur des Ceméa de Bretagne.

M. Jean-Marie MICHEL - Secrétaire général d'honneur - Ancien Directeur général des Ceméa.

BUREAU

Mme Marie RICHARD, Présidente - Inspectrice générale de la jeunesse et des sports - Présidente du CIDJ.

Mme Christine VOTOVIC - Vice-présidente - Enseignante – Membre du bureau des Ceméa d'Occitanie.

M. Jean-François MAGNIN - Vice-président - Ancien Directeur général des Ceméa.

M. Roland BATHREZ - Secrétaire général - Ancien Directeur territorial des Ceméa Provence Alpes Côte d'Azur - Administrateur des Ceméa Provence Alpes Côte d'Azur.

M. Pascal BRUNON - Trésorier - Chargé de projet au Conseil régional de Picardie.

Mme Martine JOUAN - Membre du bureau - Chargée de mission à la Direction Départementale des Services de l'Éducation Nationale du Morbihan - Administratrice des Ceméa Bretagne.

Mme Dorothée BOULOGNE - Trésorière adjointe - Directrice Enfance Jeunesse à la Mairie de Seclin - Administratrice des Ceméa Nord-Pas de Calais.

M. Laurent GAUTIER - Membre du bureau - Administrateur des Ceméa Pays de la Loire.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme Yamina BELALIA - Administratrice Ceméa France-Comté - Animatrice pédagogique permanente à l'OCCE du Doubs

Mme Emilie BENTEYN - Coordinatrice de Politiques Éducatives - Drémil-Lafage.

M. Pierric BERGERON - Enseignant - Membre du bureau de la FESPI (Fédération des Établissements Scolaires Publics Innovants).

M. Jean-Louis BRUGIROUX - Président des Ceméa Auvergne.

M. Daniel CADET - Président des Ceméa Ile de la Réunion - Retraité de l'Éducation nationale.

Mme Sandrine DICKEL - Directrice du Département Gestion de projet à l'Agence Erasmus+ France / Éducation formation.

M. Fahim EL ALLOUCHI - Trésorier des Ceméa Nord Pas-de-Calais - Conseiller Principal d'Éducation.

M. Sébastien GOUDEAU - Président des Ceméa Poitou Charente - Docteur en psychologie sociale - Postdoctorant au CERA/ATER Université de Poitiers.

Mme Claire KREPPER - Secrétaire nationale du secteur Éducation du SE-UNSA.

Mme Annie-France LE PAPE - Ancienne directrice du département « politiques et pratiques sociales » des Ceméa - Formatrice - Vice-Présidente des Ceméa Bretagne.

M. Stewens LEMOINE - Directeur du service jeunesse du Conseil départemental de Seine-Maritime.

M. Niels MARTIN - Directeur adjoint à la communication et au développement territorial - Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne (FFCAM) - Administrateur Ceméa Rhône-Alpes.

Mme Régine NGALULA - Enseignante - Administratrice des Ceméa Aquitaine.

M. Jean-Pierre PICARD - Président des Ceméa Guadeloupe.

Mme Séverine ROMME - Directrice Coopération et Innovation Métropole du Grand Paris.





■ La Conférence des président.e.s (au 24 juin 2017)

Elle a réuni 3 fois en 2016 (7 février, 21 juin, 17, 18 et 19 octobre en Corse) sous la responsabilité du Président du Conseil d'administration de l'Association nationale, les Président.e.s des Associations territoriales de métropole et d'outremer et la Direction Générale.

Elle a contribué à l'analyse de l'évolution du contexte politique, social et éducatif, à partir des travaux conduits localement par les Conseils d'administration territoriaux et les Comités de Direction. Au cours de l'année 2016, elle a contribué à la conduite des travaux issus du congrès de Grenoble, elle a suivi les travaux régionaux portant sur la mise en œuvre de la réforme territoriale et a travaillé sur la rédaction de documents internes visant à soutenir et à mieux structurer la vie institutionnelle : nouvelle version du texte « administrer-diriger ; charte de la gouvernance associative ; contribution à la rédaction d'une charte informatique. Elle s'est par ailleurs mobilisée sur le suivi des Associations territoriales en difficulté.

Marie RICHARD	Association Nationale
Louise BATTISTI	Alsace
Claudette ROUSSELI	Aquitaine
Jean-Louis BRUGIROUX	Auvergne
Chrystèle RENARD	Normandie
Jean-Paul MORVILLIER	Bretagne
Claire VALENTIN et Alexandra TROUPET	Centre
Tonia VERCOUTERE	Corse
François SIMON	Franche-Comté
Jean-Pierre PICARD	Guadeloupe
Rosemonde DE NEEF	Guyane
Alain SARTORI	Ile de France
Emilie PROVOST	Occitanie

Stéphane LAFFARGE	Limousin
Sarah MAIRE	Lorraine
Claudie EGUIENTA	Martinique
Marthadi ALI	Mayotte
Muriel DEKEISTER	Nord-Pas de Calais
Jean-Philippe TJIBAOU	Nouvelle-Calédonie
Arnaud VAILLANT	Pays de la Loire
Philippe GEORGET	Picardie
Sébastien GOUDEAU	Poitou-Charentes
Mylène TIRAO	Polynésie
François FUCHS	Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Daniel CADET	Réunion
Laurent PARIS	Rhône-Alpes

■ Le Comité de Direction

Il s'est réuni 4 fois en 2016 (les 1er, 2, 3 février, les 9, 10, 11, 12 et 13 mai à Saint-Denis de la Réunion, le 23 juin et les 9, 10, 11 et 12 octobre). Il est animé par la Direction nationale et rassemble l'ensemble des directeur.ice.s des Associations territoriales de métropole et d'outremer.

Il a assuré la mise en action concertée des orientations définies par le projet national, en relation avec les analyses territoriales et a permis l'information réciproque et la coordination des politiques territoriales des Ceméa. Il s'est appuyé sur les travaux des différentes commissions nationales. C'est ainsi que les questions de ressources humaines et d'économie, de communication et de publications, de recherche pédagogique et de développement, ont été abordées et traitées en appui sur les analyses et les propositions des commissions. Il en a été de même pour les questions liées à la vie associative et, plus largement, aux grands champs d'intervention des Ceméa : actions européennes et internationales, animation du mouvement, actions liées aux secteurs de l'École, du Travail Social et de la Santé Mentale, de l'Animation volontaire et professionnelle, de la Culture, des Médias, des jeunes enfants et de la jeunesse. Parmi les dossiers de 2016, on peut identifier les suites du congrès de Grenoble (modalités de travail au sein du réseau pour aboutir au nouveau projet associatif national), la mise en œuvre de la réforme territoriale ; la contribution à la conception de la charte de la gouvernance associative ; l'engagement dans le projet de refonte du système d'information du réseau Ceméa.

COMPOSITION DU COMITÉ DE DIRECTION (au 24 juin 2017)

DIRECTEURS TERRITORIAUX

Olivier PRZYBYLSKI-RICHARD	Alsace Lorraine
Vincent CHAPON	Aquitaine
Valérie CIBERT	Auvergne
Franck GESBERT	Normandie
David BIZIERE	Bretagne
Iola GÉLIN	Centre
Nadine VIESTE	Franche-Comté
Yannick SEBASTIEN	Guadeloupe
Elisabeth MEDINA	Ile-de-France
François MOREAUX	Occitanie
Manon SINOUE	Limousin

Frédéric CONTAULT	Martinique
Achmed SAID	Mayotte
Arnaud CALONNE	Nord-Pas-de-Calais
Philippe BERGHE	Nouvelle-Calédonie
Régis BALRY	Pays-de-la-Loire
Thierry MALFAIT	Picardie
Charles REVERCHON-BILLOT	Poitou-Charentes
Jean-Baptiste CLERICO	Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Thierry GRONDIN	Réunion
Rudolph PUYGRENIER	Rhône-Alpes

L'ÉQUIPE DE DIRECTION NATIONALE

Jean-Luc CAZAILLON - Directeur général
Anne-Claire DEVOGE - Directrice générale adjointe
Aurélien BUNLE - Directeur national en charge de la vie pédagogie
Christian GAUTELLIER - Directeur national en charge de la communication et des publications
Laurent VERDIÈRE - Directeur national en charge de l'organisation administrative, des finances et des ressources humaines

■ Lancement de la refonte du système d'information des Ceméa et premiers déploiements

Ces dernières années, les systèmes d'information ont pris une place considérable dans les organisations et notamment au sein du réseau Ceméa : sites web, plateforme e-commerce, logiciel de gestion d'activité, serveur sécurisé et accessible à distance, agendas partagés, synchronisation des contenus, des termes barbares mais qui renvoient à de nouveaux usages indispensables pour mener l'activité d'une organisation et pour que les Ceméa mettent en œuvre leur projet. 2016 est l'année de concrétisation de plusieurs chantiers.

Le projet « ZouriT », tout d'abord, la pieuvre en créole réunionnais. En partenariat avec la société Mithril Informatique, les Ceméa ont décidé de développer cette application, sous licence GPL, licence des logiciels libres afin qu'elle puisse profiter à d'autres et devienne un « commun » partageable. A partir de ZouriT, il est possible de piloter à partir d'une seule interface la gestion des utilisateurs pour les mails, les agendas, les carnets d'adresses et le cloud. Plusieurs domaines peuvent être « accrochés » au même serveur et administrés individuellement. Aujourd'hui plus de la moitié des associations du réseau Ceméa sont sous ZouriT et son déploiement se poursuit en 2017.

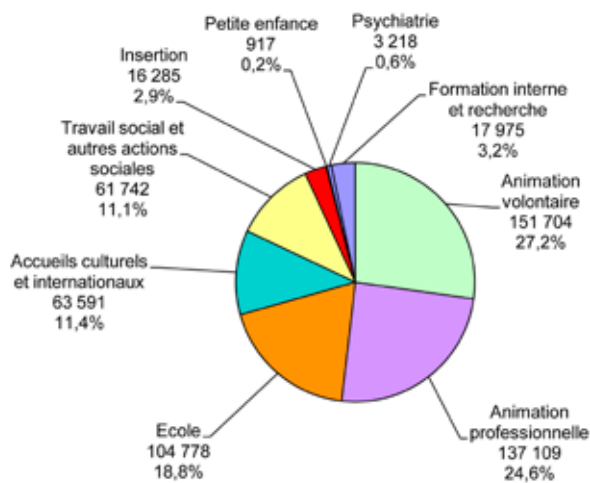
Le projet GRAF (Gestion en réseau des activités et des formations) a ensuite été lancé. GRAF, c'est la volonté d'administrer l'ensemble des activités des Ceméa dans un même logiciel : administration des formations, gestion des Accueils Collectifs de Mineurs et des accueils dans les festivals (Avignon, Bourges, Aurillac,...), organisation des rendez-vous et événements associatifs, gestion des membres et des instances. Pour réaliser ce logiciel « sur mesure », les Ceméa

ont contractualisé avec la société Axelor qui développe des applications métiers en Open Source. Tout au long de l'année 2016, un groupe d'utilisateur.trice.s issu du réseau s'est réuni sous forme d'ateliers, pour penser l'ensemble des applications possibles.

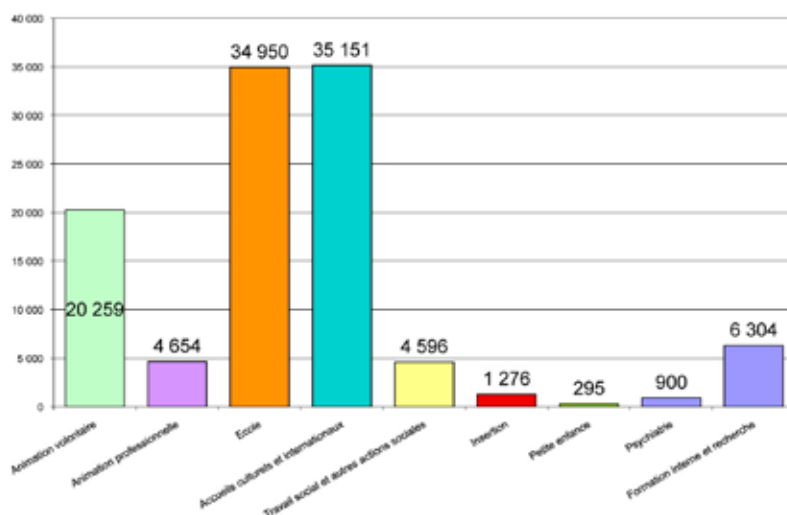
Le projet au nom de code « BDM », enfin, pour Bibliothèque Données Multimédias. La BDM, c'est une bibliothèque multimédias en ligne, ce sont les Editions Scarabée 2.0, (en référence à la maison d'édition créée par les Ceméa dans les années 60...) : l'ambition est de créer une plateforme numérique consultable en ligne à partir d'un ordinateur, d'une tablette, d'un smartphone, proposant des ressources pluri-médias accessibles de manière différenciée à différents types d'utilisateurs : membres-actifs, stagiaires, grand public... Créer une communauté numérique pour un mouvement d'Education nouvelle, tel est l'enjeu. Ce projet permettra également, de consolider les éditions numériques et de renforcer la présence de l'association sur les plateformes web. Cette transition numérique des publications des Ceméa est un enjeu majeur qui nécessitera l'émergence de nouvelles productions de contenus bimédia ou transmédia, interactifs. En 2016, deux instances, le Comité Editorial et la Commission Economique du Conseil d'Administration, ont essentiellement travaillé à la construction d'un modèle économique de ce nouveau projet. 2017 est l'année de constitution du groupe projet et de définition précise du cahier des charges, permettant de choisir une société partenaire capable de développer cette plateforme, en Open Source telle que les Ceméa le souhaitent.

■ L'année 2016 en chiffres

Activité des Ceméa : en nombre de journées participants



Activité des Ceméa : en nombre de participants



■ Des résultats à l'équilibre, fruits d'une saine gestion

Le compte de résultat 2016 présente un résultat excédentaire de 19 064 € €rès légèrement inférieur au résultat de l'an dernier (+21 263 €). Cette stabilité apparente révèle cependant quelques variations, notamment concernant les produits d'exploitation qu'il convient d'expliquer.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 8 754 528 € pour 8 876 996 € l'an passé, en diminution de 122 468 €. Au sein des produits d'exploitation, les produits d'activité reculent passant de 592 000 € en 2015 à 516 000 € en 2016. L'organisation du Congrès en 2015 et l'attribution de produits spécifiques sur cet événement explique la diminution de 76 000 €. Quant aux subventions reçues, elles augmentent de 428 000 € ; les subventions européennes sur les programmes Erasmus augmentent de 313 000 € et les subventions du fonds d'expérimentation pour la jeunesse, liées aux projets numériques, augmentent de 115 000 €. Les charges d'exploitation passent de 8 976 791 € en 2015 à 8 743 685 € en 2016, cette baisse de 233 000 € conduit à un résultat d'exploitation excédentaire de 11 000 €.

Le résultat financier demeure à un niveau important + 110 325 €, lié aux intérêts des comptes à terme et des parts sociales où sont placées les réserves du bilan.

Le résultat exceptionnel s'élève à -102 000 €€ contre 3 000 € l'an dernier. Ce déficit est principalement lié à l'abondement exceptionnel du projet de développement de la Fédération internationale des Ceméa pour les années 2017, 2018 et 2019, porté conjointement avec les Ceméa de Belgique et les Ceméa d'Italie.

Le bilan au 31 décembre 2016 marque une augmentation de 1,94 % pour s'établir à 9 645 061 €, la trésorerie à la même date s'élève à 4 955 480 €, légèrement inférieure de 2,66 % à celle de l'an passé.

Ce résultat 2016 est un résultat à l'équilibre ; il est le fruit d'une saine gestion. Les provisions nécessaires ont été passées et l'affectation est conforme aux statuts. En septembre 2016, la convention pluriannuelle d'objectifs avec le Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation populaire a été signée

pour trois années intégrant une très légère baisse. Quant aux différentes conventions avec le Ministère de l'Éducation nationale, le Ministère de l'Outre-mer et la CNAF, elles ont été signées entre fin 2016 et début 2017, aux mêmes montants que les années précédentes.

Cette année, le résultat cumulé des Associations territoriales hexagonales affiche un léger déficit de 14 000 €. Ce résultat encourageant puisqu'à l'équilibre, est entaché par de grandes disparités ; seules 10 associations sur 19 présentent un résultat excédentaire. L'année 2016 est également marquée par la disparition (malgré une période d'observation) décidée en juillet de l'Association territoriale de Bourgogne, liquidation intervenue au Tribunal de Grande Instance en janvier 2017.

Vers un renforcement des fonds propres dans le réseau Ceméa

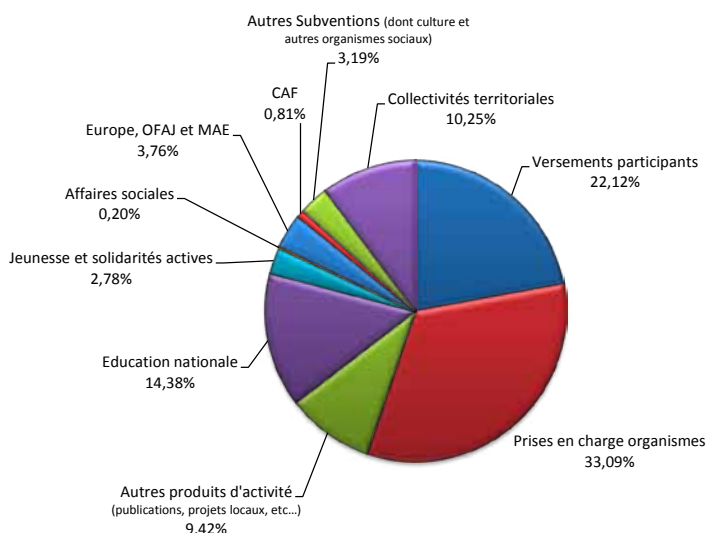
Restons optimistes, en 2016, les situations des Associations territoriales d'Ile de France et d'Occitanie se sont améliorées. Ces deux associations représentent à elle seules 31 % des produits des Associations hexagonales.

En 2016, la Commission Economique du Conseil d'Administration a entrepris un travail important sur le renforcement des fonds propres des Associations territoriales, 7 d'entre-elles ont des fonds propres négatifs. Ces situations sont à observer de près à l'aune de nombreuses fusions au sein du réseau. Des propositions concrètes devraient aboutir fin 2017, voire début 2018 après une consultation des différentes instances de gouvernance.

Les 7 Associations territoriales ultramarines affichent, cette année, des résultats contrastés : excédentaires pour certaines et largement déficitaires pour d'autres. Les difficultés rencontrées sont très proches des Associations hexagonales, renforcées parfois par les délais tardifs des différentes collectivités à honorer leurs engagements et par la nécessité de répondre aux besoins éducatifs et urgences sociales de la population.



Produits d'exploitation des Ceméa (AN et AT de l'UES)



Détail du budget de l'Association nationale

